

Documentation détaillée examen MOTO (Permis A1, A2)

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

L'AUTO ECOLE PIERRE a été labellisée le 26 novembre 2018 par le Ministère de l'intérieur qui certifie que les actions de formation, à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label : QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE.

L'auto moto école Pierre et son enseignant diplômé, Pierre, enseignant auto et moto depuis 30 ans, vous accueillent pour une formation axée sur une bonne connaissance du code avec un suivi personnalisé et une mise en pratique réelle de la théorie en leçon de conduite individuelle.

La formation pratique et préparatoire à l'examen du permis de conduire est une formation pour la vie. Elle doit donc ne pas être sous-estimée car elle est la base de la conduite et de la sécurité routière pour chacun d'entre nous.

L'acquisition des savoir-faire devra être aussi rigoureuse que les savoirs théoriques (code) et des dangers spécifiques à la moto, la formation portant sur 5 axes essentiels :

- la maîtrise de la moto à allure lente,
- la maîtrise de la moto à allure rapide,
- l'analyse et l'adaptation à l'environnement,
- la capacité de réaction et d'action,
- la connaissance de soi pour maîtriser son comportement (points faibles et points forts).

Déroulement de l'examen

ÉPREUVE Théorique Moto (E.T.M.)

C'est l'examen du code qui évalue les connaissances portant sur la réglementation du code de la route et aussi sur les spécificités relatives à la conduites d' un deux roues. Ces dernières reprennent pour l' essentiel les savoirs contenus dans les anciennes fiches motos.

Pour l'obtenir, il convient de faire un maximum de 5 fautes sur une série de 40 questions illustrées ou non lors de l'examen.

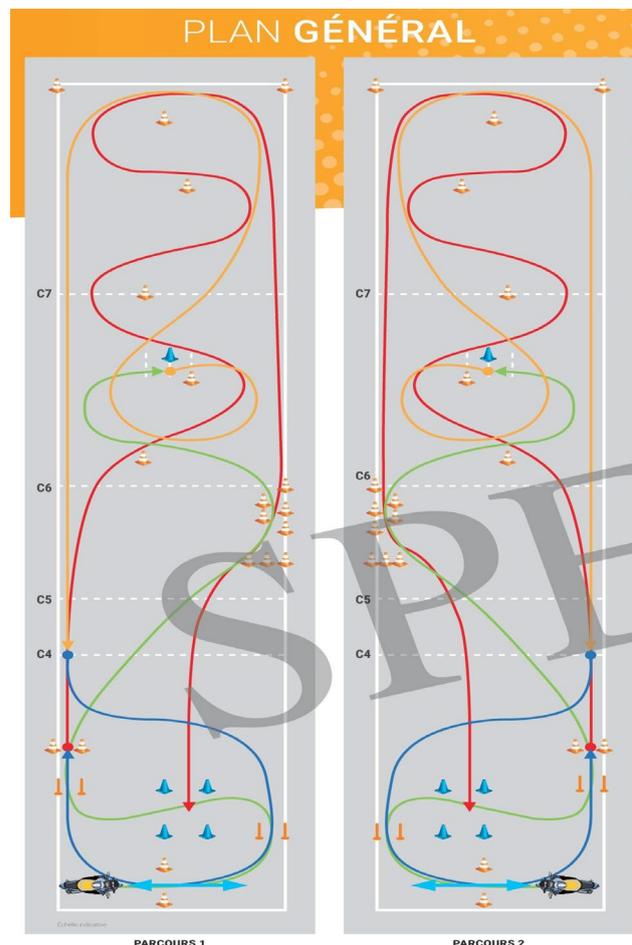
- Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité : Carte nationale d'identité, Passeport ou Titre de séjour (Liste complète : [arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire](#)).

ÉPREUVE « hors circulation » ou « plateau »

- Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité : Carte nationale d'identité, Passeport ou Titre de séjour, permis B. (Liste complète : [arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire](#)).

Modalités épreuves hors circulation.

- *L'épreuve hors circulation est composée d'un enchaînement de six manœuvres comprenant :*
- – *trois manœuvres de maîtrise de la moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur ;*
- – *trois manœuvres de maîtrise de la moto à allure plus élevée.*
-
- *Rappel, cet examen est entièrement pratique. Il ne comporte plus aucune épreuve théorique à l'oral.*
-
- *Au cours d'un parcours effectué sans interruption, vous devrez y démontrer votre capacité à maîtriser la moto à l'arrêt, en vous déplaçant à allure lente (sans et avec passager) et à vive allure, en pratiquant d'abord un freinage, puis un évitement pour vous arrêter, le tout ponctué de plusieurs demi-tours serrés sur une piste de six mètres de largeur.*
-
- *Le parcours de l'examen est balisé par 17 cônes orange et 5 cônes bleus :*
-
- *quatre cônes bleus marquent le point d'arrêt à la sortie de l'évitement.*
- *un cinquième cône bleu indique le lieu où le candidat doit marquer l'arrêt lors du demi-tour à allure lente sans passager.*
- *Quant aux cônes orange, ils permettent d'indiquer la trajectoire que doit suivre le candidat pour réaliser son parcours.*
-
-
- *J'insiste sur un point : ce parcours « tout en un » est effectué sans interruption, vous ne descendez pas de la moto, le moteur n'est pas coupé (sauf pour la première épreuve sans moteur, évidemment).*



Modalités Epreuve « en circulation »

Pour s'y présenter, il faut avoir obtenu son épreuve « plateau ». Il s'agit d'une évaluation de compétence notée par l'inspecteur. L'examen est obtenu lorsque l'élève obtient une note minimale de 17 points sur un total de 27. Son but est d'évaluer votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance.

Elle a lieu sur des itinéraires variés (agglomération, route, autoroute). Le long du parcours, l'inspecteur observe et note votre comportement. Vous devrez utiliser de façon opportune les rapports de vitesse, savoir adapter votre allure aux circonstances, observer autour de vous. Vous devez circuler en respectant les règles du code de la route, sans gêner ni surprendre les autres usagers tout en évitant d'être surpris vous-même. Vous devez donc rouler en toute sécurité.

Il vous sera demandé d'effectuer un arrêt et un départ en circulation (en toute sécurité au bord de la route ou dans un parking). Cette action permettra d'évaluer votre attention et votre vigilance.

Durant une période de 5 minutes, vous devrez également rouler de façon autonome (suivre un itinéraire sans indication de l'inspecteur), afin de vérifier votre capacité à vous repérer sur un parcours donné.